

**Arrêté n° DS 12-10-2018-02 portant délégation de signature  
Monsieur Laurent BOSQUET, *Directeur du laboratoire MOVE*  
*Mobilité, Vieillessement et Exercice*  
Faculté des Sciences du sport**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de la Faculté des Sciences du sport en date du 3 juin 2015, portant élection de Monsieur Aurélien PICHON, Directeur de la Faculté ;
- Vu la délibération du Conseil de la Faculté des Sciences du sport en date du 26 septembre 2018, portant élection de Monsieur Nicolas HAYER, Directeur-adjoint de la Faculté ;
- Vu l'acte d'affectation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de Monsieur Gilles SOUCHET au poste de Responsable administratif de la Faculté des Sciences du sport ;
- Vu l'acte portant désignation de Monsieur Laurent BOSQUET en qualité de Directeur du laboratoire Mobilité, Vieillessement et Exercice (MOVE) de la Faculté des Sciences du sport ;
- Vu la précédente délégation de signature (Arrêté DGS n° 12-01-2016) en date du 12 janvier 2016, accordée à Monsieur Laurent BOSQUET, exécutoire au 21 janvier 2016 ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes financiers**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Laurent BOSQUET, Directeur du laboratoire Mobilité, Vieillessement et Exercice (MOVE) de la Faculté des Sciences du sport, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

**Article 2 : Actes budgétaires**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Laurent BOSQUET, Directeur du laboratoire Mobilité, Vieillessement et Exercice (MOVE) de la Faculté des Sciences du sport, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait) ;
- Tous les actes de certification du service fait ;

**Article 3 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 9 Nov 2018  
Le délégataire,

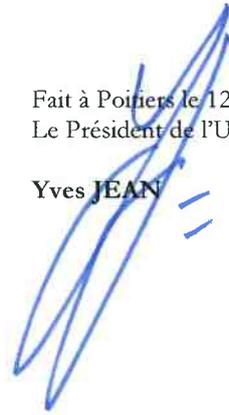
**Monsieur Laurent BOSQUET**



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 12 octobre 2018  
Le Président de l'Université

**Yves JEAN**



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**16. NOV. 2018**

**Direction des affaires juridiques**